

Bulletin municipal

Le mot du Maire

La fin d'année approche, voici bientôt l'heure des bilans. Conformément à ses engagements, l'équipe municipale a engagé un certain nombre de projets ainsi que les études préalables, indispensables à leur réalisation. Certains sont présentés dans ce bulletin. Notre priorité demeure l'amélioration de l'environnement et les conditions de vie au quotidien de celles et ceux qui ont fait le choix de vivre à Vézelay, bourg ou hameaux. L'espoir est réel de voir des réalisations concrètes l'année prochaine.

Hubert Barbieux

■ Vie municipale

Vézelay en fête, de l'Avent à la Saint-Vincent

En 2015, le double effort des commerçants (avec l'opération "tapis rouges") et de la municipalité (qui avait installé des sapins dans les rues) avait contribué dynamiser notre village durant le mois de décembre. Cette année, cette équipe s'est élargie, avec le Comité des fêtes et plusieurs Vézeliens, pour illuminer cette entrée dans l'hiver.

LES SAPINS

Ils seront installés devant toutes les maisons par les employés municipaux (toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour leur prêter main-forte) dans la semaine du 5 au 10 décembre.

Nous sommes tous invités, comme les années précédentes, à les décorer... et, pourquoi pas, à étendre nos efforts aux maisons voisines inoccupées? Pour une harmonie dans le village, les couleurs proposées sont l'or et le rouge. Avec une préférence pour les lumières fixes plutôt que les clignotements.

Les commerçants ont prévu, comme l'année dernière, d'acheter des sapins supplémentaires pour compléter la décoration du village.

UN REPAS CONVIVAL

Notez bien la date: **vendredi 16 décembre** à 19 h, nous sommes invités à nous retrouver à la salle des fêtes de la mairie, pour un repas convivial d'hiver, dans l'esprit du banquet républicain du 14 juillet.

Chacun apporte un plat à partager. La mairie se charge du pain et des couverts, et offre en apéritif un vin chaud

ou un jus de fruit. Le comité des fêtes vous proposera à la vente des bouteilles de vins de Vézelay et des jus de fruit bio.

Cette soirée sera animée par l'accordéon et les contes morvandiaux de Rémy Rappeneau.



FENÊTRES EN FÊTE

Les commerçants mettront leurs vitrines aux couleurs de Noël, et placeront comme l'an dernier des tapis rouges à l'entrée de leur boutique.

Le comité des fêtes propose que les fenêtres des particuliers aient également un air festif : si une (ou plusieurs) fenêtre de nos maisons pouvait être décorée, voire éclairée, c'est tout Vézelay qui aurait un air plus vivant, en cette période souvent très calme.

EN MUSIQUE

La Cité de la Voix propose un concert participatif de chants de

Noël mardi 20 décembre (gratuit), et deux soirées de Noël médiéval (payantes) les 21 et 22 décembre.

<http://www.lacitedelavoix.net>

VERS LA SAINT-VINCENT

Et quand les lumières de Noël se seront éteintes, Vézelay sera en ébullition pour la préparation de la Saint-Vincent tournante du Grand Auxerrois, dimanche 15 janvier, sur le thème

Vézelay, ses artistes et ses vins.

Plusieurs milliers de personnes sont attendues pour cet événement.

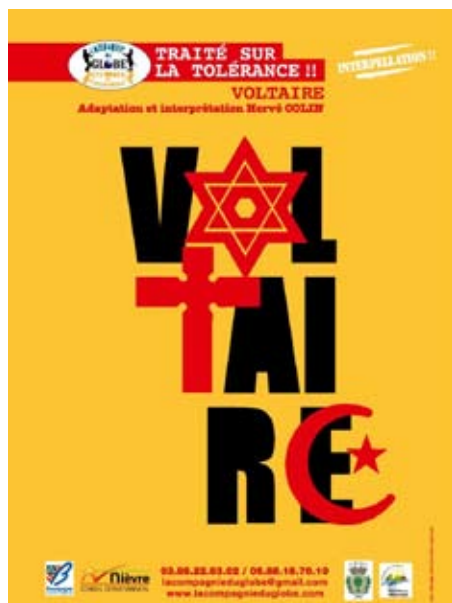
<http://www.vezelay2017.fr>



■ Sur votre agenda

Un texte plus que jamais d'actualité

Après la lecture de l'œuvre de Romain Rolland "Au-dessus de la Mêlée" en décembre 2015, la municipalité de Vézelay et la Compagnie du Globe vous invite à (re)découvrir le "Traité de la Tolérance" de Voltaire.



**Samedi 3 décembre à 19h
à la Cité de la voix.**

**Lecture d'extraits du
Traité de la Tolérance
de Voltaire**

Adaptation et interprétation: Hervé Colin

Entrée libre, libre participation aux frais.

**La lecture sera suivie d'un débat
avec les personnes présentes.**



Des études... avant de passer à l'action

Quand la municipalité souhaite se lancer dans d'importants travaux d'aménagement du village, elle doit obligatoirement – si elle veut obtenir à la fois des subventions et l'accord des services des Monuments historiques – commencer par faire réaliser une étude complète du projet.

Trois études sont en cours, qui devraient déboucher dès 2017-2018 sur des réalisations concrètes.

LE PARKING DU CLOS

Ce parking (à côté de la maison médicale) représente une « porte d'entrée » importante de Vézelay, et n'est évidemment pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'une commune labellisée *Plus beau village de France*.



Son aménagement est soumis à un certain nombre d'exigences liées à la situation particulière de notre village, et doit être réalisé dans l'optique d'une intégration paysagère.

Une étude a été confiée au cabinet *Perspectives*, qui a effectué les recherches et relevés préparatoires, et sera en mesure de proposer prochainement un premier projet, qui sera présenté au public.

LES ESPACES PUBLICS

S'il est un point sur lesquels tous les Vézeliens sont unanimes, c'est bien celui-ci : il est urgent d'intervenir sur l'état de nos rues.

Plus largement que la voirie, c'est l'ensemble des espaces publics

qu'il convient de réaménager, bien au-delà du fait de boucher les trous de la chaussée ou d'y couler une nouvelle couche de goudron.

En préalable, il faut impérativement effectuer une étude complète de tous les réseaux (eau, assainissement, électricité...) et réfléchir à une harmonisation (qui ne veut pas dire uniformisation) de l'ensemble des espaces du village.

Après un travail avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Yonne, qui nous a aidés à élaborer un cahier des charges, un appel d'offres a été lancé cet été. La commission municipale a choisi la société Cité-Site, qui va réaliser cette étude – sur le bourg et les hameaux – en lien avec la municipalité. Tous les Vézeliens seront

bien sûr régulièrement informés et appelés à se prononcer tout au long de l'avancée du projet.

UN DIAGNOSTIC THERMIQUE

Il devient urgent – pour des raisons à la fois économiques et écologiques – de se pencher sur le chauffage des bâtiments appartenant à la municipalité, notamment la mairie, l'école maternelle et certains appartements loués, chauffés avec des radiateurs électriques.

Il y a une dizaine d'années, le conseil municipal s'était penché sur un projet de chaudière à bois déchiqueté, abandonné car trop ambitieux.

Le conseil municipal a donc demandé une subvention afin de pouvoir établir le diagnostic thermique des différents bâtiments : ce diagnostic servira de base pour déterminer les travaux les plus urgents, et pouvoir demander des aides à leur réalisation.

BIENTÔT DE NOUVEAUX LOGEMENTS

La municipalité précédente avait décidé d'acheter un certain nombre de bâtiments (maisons dites "Gremillet", "Mercier" et "Rousseau") en vue d'y faire réaliser des logements sociaux.

Le projet a été à l'époque confié à la société *Domanys*. Celle-ci ayant été confrontée à des difficultés financières a dénoncé le bail emphytéotique qu'elle avait signé avec la municipalité.

C'est à présent la société *Mon Logis* qui a repris le bail de la maison "Gremillet", avec le projet d'y réaliser 6 appartements, du F1 au F4. Ces appartements devraient être livrés début 2018.

Poursuite des "Grands travaux"

Après la restauration de la Porte Neuve, du chœur et de la crypte de la basilique ainsi que des façades arrières et de l'extérieur du chevet, une nouvelle tranche de travaux va être mise en œuvre.

Le 16 juillet dernier, une trentaine de Vézéliens a participé à la visite proposée à tous pour découvrir les prochaines tranches de travaux. Christophe Wagner, architecte du patrimoine au sein du cabinet 2BdM dirigé notamment par Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques actuellement en charge de la restauration et mise en valeur de la basilique, en a assuré la présentation.

LE TRANSEPT ET LA TOUR SAINT-ANTOINE

Les travaux de restauration intérieure et extérieure de la tour Saint-Antoine et du bras sud du transept débuteront fin 2016, pour une durée estimée à neuf mois.

Pour la tour, il s'agira essentiellement de réviser la charpente du beffroi et d'ajouter une toiture intérieure en plomb contre les intempéries, ainsi que la pose de protections grillagées et d'abatsons aux baies du premier registre. La couverture sera refaite en tuiles de Bourgogne, comme à l'origine. Le reste des restaurations portera essentiellement sur de la maçonnerie (remplacement de pierres) et l'insertion de goulottes en plomb dans les parties basses des vitraux pour éviter les coulures d'eau marquant les murs, comme cela a été réalisé dans le chœur.

Les échafaudages installés à l'ex-

térieur et à l'intérieur de la basilique laisseront un passage entre le déambulatoire du chœur et le collatéral sud de la nef.

Le coût de cette opération – environ 1 million d'euros – est pris en charge à 100 % (63 % État, 13 % Région, 13 % Conseil départemental, 11 % Fondation du patrimoine), validé par délibération du conseil municipal du 15 avril 2016.

SUITE EN 2017-2018

En 2017, les travaux concerneront la restauration et la consolidation du bras nord du transept, de la tour Saint-Barthélémy y compris la 10^e travée de la nef. Des tunnels étanches seront aménagés pour permettre la circulation.

Puis viendront en 2018 la façade occidentale et l'avant-nef. Pour ces parties, qui ont fait l'objet d'importantes interventions de Viollet-le-Duc, le poids du dal-

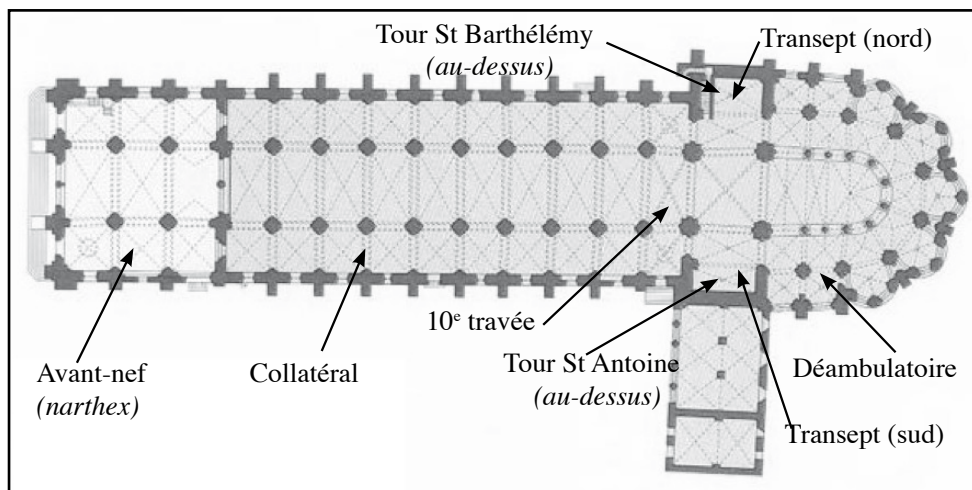
lage des tribunes de l'avant-nef cause des problèmes d'instabilité au tympan intérieur. Le sol dallé sera donc allégé. Le montant global de ces opérations est estimé à 2,9 millions.

La restauration des portails intérieurs, dont l'étude de stabilité est en cours, se poursuivra par des travaux de consolidation et "nettoyage" doux. Cette tranche de travaux, contrairement aux précédentes, est assurée par Bruno Decaris.

POUR CONCLURE, LE PARVIS

La programmation inclut également un projet d'aménagement du parvis de la basilique, confié à Frédéric Didier. Il s'agit de l'espace comprenant l'esplanade du monument aux morts et l'ensemble de la place de la basilique. L'étude de diagnostic préalable a commencé en mars.

Les premières propositions remises par M. Didier ont été pré-



sentées au Conseil municipal et au Comité consultatif citoyen; elles sont à l'étude et seront exposées à l'ensemble de la population vézelienne le 19 novembre.

Les travaux pourraient alors être effectués en 2018 et 2019. Le montant de l'opération est estimé à ce stade entre 1 et 2 millions d'euros selon le projet retenu.

POURQUOI CES TRAVAUX ?

Au total, ce sont près de 7 millions d'euros qui seront investis pour la basilique par l'État, les collectivités territoriales et les partenaires ces quatre prochaines années. Ces décisions répondent à l'obligation qui incombe au gouvernement de préserver et restaurer les biens classés par l'UNESCO au patrimoine mondial.

QUELQUES RAPPELS

Depuis 2013, la basilique de la Madeleine fait l'objet d'un « accord-cadre » prévoyant une programmation, jusqu'en 2020, d'importants chantiers de rénovation. Il s'agit d'un programme préalable et complémentaire à l'Opération Grand Site (OGS): l'essentiel des financements est assuré par l'État / Ministère de la culture via les services régionaux (DRAC) et complétés par des aides de l'Europe et des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental). La Fondation du Patrimoine y participe également. Le 4 octobre dernier, acteurs et partenaires ont signé une convention pour la période 2016-2020 afin de contractualiser les engagements de chacun.

La commune de Vézelay est maître d'ouvrage: elle porte la responsabilité des travaux en lien avec les services d'État et un comité scientifique. Son avis est donc important. Elle en supporte également la lourde charge administrative, pour laquelle une récente dotation permet de faire appel à un cabinet spécialisé. Financièrement, elle règle les factures des entreprises et prestataires en attendant le versement des subventions et assume la part de TVA des factures - TVA reversée partiellement avec un décalage de temps.

Une situation qui pèse sur les capacités d'action budgétaires de la commune pour d'autres investissements.

■ Urbanisme

Du POS au PLUi (du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Vous le savez: avant de faire construire, ou simplement d'effectuer des petits ou grands travaux dans votre logement, vous devez demander un certain nombre d'autorisations, et entrer dans le cadre de règles qui étaient jusqu'à présent définies dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, appelé à évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce document doit à présent être remplacé par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ce document couvrira l'ensemble des 48 communes de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM), en tenant compte des spécificités du territoire. Il servira notamment de référence pour savoir si telle ou telle parcelle est, ou non, constructible. Le PLUi doit définir:

- les zones urbaines (U: déjà construites, avec réseaux)
 - celles à urbaniser (AU: réserves foncières)
 - les zones naturelles et forestières (N)
 - les zones agricoles (A).
- Il précisera pour chacune la réglementation qui s'applique pour les travaux, les modifications...

LES OBJECTIFS

- Concourir à un développement équilibré dans le respect de la diversité du territoire par un maintien des particularités locales et de la typicité de chaque territoire.
- Préserver les espaces naturels et paysagers.
- Favoriser le développement

économique en privilégiant les ressources du territoire et les filières locales.

- Favoriser les services à la population.

Mais aussi :

- Impulser une dynamique pour la création de logements, privilégier les réhabilitations en centre-ville et en centre bourg.
- Respecter les caractéristiques des constructions et de l'architecture locale.
- Préserver et mettre en valeur le petit patrimoine rural.
- Prendre en compte tous les aspects susceptibles de participer au développement touristique et plus particulièrement l'Opération Grand Site du Vézélien.

CE PROJET NOUS CONCERNE

Aujourd'hui une grande part de nos activités quotidiennes se déploie au-delà des frontières communales: activités professionnelles ou de loisirs, activités commerciales, déplacements domicile-travail, scolarité...

Le PLUi vise à préparer l'avenir de notre territoire: réfléchi à l'échelle de l'intercommunalité, il permet de concilier les différents besoins tout en valorisant la complémentarité des communes. Il se veut un projet opérationnel,

en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation locale.

Il définira les priorités d'aménagement de manière à concilier notamment les enjeux de construction de logements, d'étalement urbain, d'optimisation des mobilités, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie, et à répondre aux besoins des habitants.

CONSTRUIRE AVEC VOUS

Étape initiale, le **diagnostic** doit être établi et validé dans les prochains mois: le bureau d'études va réaliser un état des lieux des atouts, faiblesses, besoins et possibilités d'évolution du territoire.

➔ *Dès aujourd'hui, un registre d'expression est à votre disposition dans chaque mairie et à la CCAVM. Vous pouvez aussi vous adresser directement, par courrier ou mail, à la communauté de communes.*

Dans la foulée, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sera lancé. Clef de voûte du PLUi, il définira clairement les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement: habitat, transport et déplacements, réseaux d'énergie, dévelop-

pe niales et/ou environnementales et paysagères comme dans le Vézélien. Les élus devront débattre du PADD avant fin mars 2017.

➔ *Des réunions d'échanges et de concertation vous seront proposées avant son approbation.*

Suivront des étapes plus réglementaires, comme le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

➔ *Avant l'arrêt du projet, prévu courant 2019, la population sera concertée, notamment lors d'une enquête publique.*

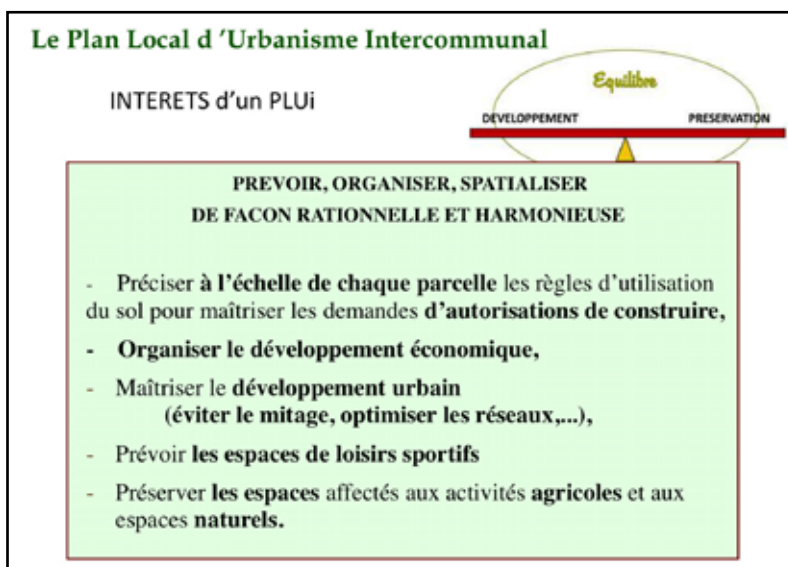
Suite à cela, après d'éventuelles modifications, le PLUi devra être approuvé au plus tard le 31 décembre 2019

Afin que tous puissent être au courant, suivre l'état d'avancement et réagir, une information régulière sera faite dans les journaux locaux, sur le site internet de la CCAVM et des communes, ainsi que dans les bulletins municipaux.

À PLUS GRANDE ÉCHELLE : LE SCOT

En cours d'élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui regroupe les 87 communes des communautés de communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein, a pour objectif de fixer le cadre plus général de développement du territoire. Il s'élabore à l'échelle d'un bassin de vie, et intégrera le PLUi.

Nous vous en dirons davantage dans un prochain bulletin municipal, mais d'ici là vous pouvez consulter le site internet de la commune ou celui du SCoT: <https://sites.google.com/site/grandavallonnais/scot>



pe n u m é r i q u e s , é q u i p e m e n t c o m m u n i c a t i o n s n u m é r i q u e s , é q u i p e m e n t c o m m e r c i a l , d é v e l o p p e m e n t é c o n o m i q u e , l o i s i r s , d a n s l e r e s p e c t d e c l a u s e s p a t r i m o -

■ Présentez-vous!

L'UNA du Vézélien



Après l'association « La petite faune de Vézelay » dans son dernier numéro, notre bulletin vous présente aujourd'hui l'association qui gère l'aide à domicile dans notre secteur.

UNE DÉMARCHE BÉNÉVOLE

En septembre 1971, pour répondre aux besoins des personnes âgées sur notre secteur, trois bénévoles ont uni leurs efforts pour créer l'Association d'aide à domicile: sœur Marie, d'Island, Mesdames Denise Jeannin et Jeanne Bourriette, de Précy-le-Moult. Au départ, l'association comptait deux ou trois salariées, qui venaient épauler des familles en milieu rural dans leur vie courante.

UNE CROISSANCE RAPIDE

Au rythme d'une demande galopante, soixante-dix postes d'aides ménagères à temps partiel seront créés. Face à l'augmentation, chaque année, du nombre d'heures de service, le bénévolat des trois fondatrices ne suffit plus pour effectuer les tâches administratives. L'association va embaucher des secrétaires et, dès 1997, une responsable de service. En 2015, ce sont 23 000 heures qui ont été effectuées.

DIVERSIFICATION

Au départ, l'association offre des prestations traditionnelles: ménage, repassage, courses, réalisation des repas. Peu à peu, l'offre s'est diversifiée, avec la création d'un service mandataire en 1996, d'un service de portage des repas en 1998 et d'un service d'aide à la mobilité en 2013.

L'association propose à présent:

- **Le service prestataire**, sous l'égide du Conseil départe-

mental. L'UNA est l'employeur de l'intervenante auprès de la personne, qui paie une prestation horaire selon ses revenus.

- **Le service mandataire**, ouvert à tous: la personne mandataire reste l'employeur et se charge des tâches qui incombent à tout employeur. L'association, dans le cadre d'une convention, gère la facturation, les feuilles de paie du salarié et les déclarations obligatoires.
- **Le portage de repas**: les repas sont confectionnés par la Maison de retraite de Châtel-Censoir et distribués trois fois par semaine aux bénéficiaires. Une commission des menus se réunit trimestriellement. En 2015, ce sont ainsi 10 800 repas qui ont été servis aux bénéficiaires.
- **Un accompagnement des personnes âgées** (lever, toilette, coucher, activités, transport, animation...), à la demande du Conseil départemental, pour favoriser le maintien à domicile.

ORGANISATION

En juillet 2009, cette initiative locale se rattache à l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles et devient l'UNA du Vézélien, association est dirigée par un Conseil d'administration de dix membres bénévoles élus en assemblée générale.

Depuis sa fondation, différents présidents se sont succédé. Depuis août 2015 c'est Madame

Micheline Foret qui assume cette fonction.

Elle bénéficie de conventions d'intervention auprès de nombreux organismes sociaux:

- Le Conseil départemental
- La CARSAT
- La CAF de L'Yonne par l'intermédiaire de l'UNA 89
- Les caisses de retraites
- Les mutuelles et sociétés d'assurances.

LE PERSONNEL

La politique de recrutement est orientée vers des intervenantes de plus en plus qualifiées, avec des qualités dans le domaine relationnel, selon trois catégories:

A: agent à domicile;

B: employé à domicile;

C: auxiliaire de vie.

Des formations complémentaires sont proposées à chacune auprès du SSAD de l'hôpital d'Avallon.

REGROUPEMENT

Le Conseil départemental a souhaité la fusion des UNA d'Avallon, de L'Isle-sur-Serein et du Vézélien: on estime actuellement qu'une structure n'est viable que si elle assure au minimum 60 000 heures de prestations par an.

Cette fusion a été formalisée – fusion-absorption par Vézelay des autres structures – lors d'une réunion des présidents et des responsables de service, le 4 novembre 2016. Une lourde tâche en perspective pour la structure vézélienne!



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2017 :

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES, C'EST EN 2016!

Nouveaux arrivants sur notre commune, ou jeunes qui aurez 18 ans avant avril 2017 : n'oubliez pas de vous inscrire, par courrier ou en mairie (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30) avant le 31 décembre 2016. Plus de précisions à la mairie ou <http://www.vezelay.fr>

■ Ordures ménagères

Le tri sélectif: une bonne avancée

Alors que nous allons entrer dans la semaine européenne de la réduction des déchets (du 19 au 26 novembre), nous pouvons nous réjouir du résultat de la généralisation du tri sélectif et de la redevance incitative: ainsi que nous l'expliquait L'Yonne Républicaine du 9 novembre, le volume de déchets non recyclable a diminué, en deux ans, de 1000 tonnes par an. Chiffre qui devrait encore s'améliorer avec les nouvelles consignes de tri.

DE NOUVELLES CONSIGNES

Comme vous avez pu le découvrir en juin dans vos boîtes aux lettres le centre de tri s'est équipé de nouvelles machines permettant de traiter les barquettes (viande, charcuterie, fromage, salades...), pots (yaourts...), sachets (surgelés...), films plastique...

Ces nouvelles dispositions nous permettent de diminuer encore nos volumes de poubelles, et donc les coûts.

FACTURATION

Vous avez pu remarquer que, sur votre avis de taxe foncière, la ligne « ordures ménagères » a disparu. C'est désormais la Communauté de communes qui facture directement ce service, par semestre. Les courriers, qui devaient être envoyés en juillet, ont eu un peu de retard et arrivent ces jours-ci. Pour compenser ce retard, le second semestre sera facturé en février et non en janvier comme prévu.

RÉSIDENTS SECONDAIRES

Les résidents secondaires ont la possibilité – s'ils ne sont pas là pour le ramassage des déchets – de déposer leurs sacs dans les containers prévus à cet effet.

Rappel important: ne déposez pas dans ces containers vos sacs jaunes de déchets recyclables. Utilisez pour ces déchets les points d'apport volontaire, encore présents. Ils seront remplacés au printemps par des bacs jaunes à clé.



NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

| | |
|--------------------------|--|
| Toutes les bouteilles | Tous les flacons et bidons |
| Toutes les barquettes | Tous les pots et les boîtes |
| Tous les sacs et sachets | |
| Tous les films | Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés. |

Direction de la publication : Hubert Barbieux, assisté de l'équipe communication

VEZELAY